



Jetrock 2



La laine de roche nodulée est utilisée pour l'isolation des combles perdus par soufflage mécanisé.

Les avantages pour l'installateur

- Jusqu'à 100 m²/h - soit 30 sacs - avec les machines à souffler ROCKWOOL
- Pose plus rapide sans déflecteur, système breveté avec grille
- Certifié jusqu'à R = 15 m².K/W sans danger pour la plaque de plâtre
- Gamme d'accessoires pour une conformité totale au DTU 45.11

Les bénéfices pour le particulier

- Pas de travaux à l'intérieur de la maison, ni sur la toiture
- Réduit les bruits venant de l'extérieur et favorise le confort été comme hiver
- Incombustible : contribue à la sécurité de l'habitation
- Une isolation définitive de vos combles sans perte de performance dans le temps



Respecte les recommandations du DTU 45.11

CONSEIL ROCKWOOL

RT-Existant I R > 5,20 m².K/W - Jetrock 2 ép. 245 mm minimum.

Aides financières I R mini = 7 m².K/W Jetrock 2 ép. 315 mm conseillée.

Caractéristiques	Performances
Réaction au feu (Euroclasse)	A1
Conductivité thermique (W/m.K)	0,044
Masse volumique nominale (kg/m ³)	19 à 24
Classe de tassement	S1
Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	WS
Transmission de vapeur d'eau	MU1
Étiquetage sanitaire	A+

Diplômes

ACERMI 17/D/015/1195	KEYMARK 008-SDG5-D1195	DoP CPR-DoP-FR-091
-------------------------	---------------------------	-----------------------

Performances thermiques

Niveau de résistance thermique déclarée (m ² .K/W)	Épaisseur après tassement (mm)	Épaisseur minimale installée (mm)	Taux de remplissage minimal (kg/m ²)	Taux minimal d'utilisation des sacs (sacs pour 100 m ²)
2,00	88	90	1,70	8,4
2,50	110	115	2,20	10,60
3,00	132	135	2,60	12,70
3,50	154	160	3,00	14,80
4,00	176	180	3,40	16,90
4,50	198	200	3,80	19,00
5,00	220	225	4,30	21,10
5,50	242	245	4,70	23,20
6,00	264	270	5,10	25,30
6,50	286	290	5,50	27,40
7,00	308	315	6,00	29,60
7,50	330	335	6,40	31,70
8,00	352	360	6,80	33,80
8,50	374	380	7,20	35,90
9,00	396	400	7,60	38,00
9,50	418	425	8,10	40,10
10,00	440	445	8,50	42,20
10,50	462	470	8,90	44,30
11,00	484	490	9,30	46,40
11,50	506	515	9,80	48,60
12,00	528	535	10,20	50,70
12,50	550	560	10,60	52,80
13,00	572	580	11,00	54,90
13,50	594	600	11,40	57,00
14,00	616	625	11,90	59,10
14,50	638	645	12,30	61,20
15,00	660	670	12,70	63,30

Performances acoustiques

PV n° 404/18/182/1	PV n° 404/18/182/2
--------------------	--------------------

Référence et conditionnement

Référence	Conditionnement	Nombre de sacs / palette	Nombre de kg / palette	Camion tautliner kg / chargement (18 palettes)	Classe de produit	Code EAN
236373	Sac plastique de 20 kg	35	700	12 600	A	3 53731 1012530

Concernant les classes de produit, se référer au document Qualité de service en vigueur



Plus que jamais, la solution sans mauvaise surprise.

Sûre : elle est certifiée jusqu'à $R = 15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ sans danger pour la plaque de plâtre

La mise en œuvre d'un isolant soufflé sur un support amène une charge permanente uniformément répartie, dont il faut tenir compte pour la justification éventuelle des structures ou ossatures.

Le DTU 25.41 (Travaux de bâtiment Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées) stipule que, pour un ouvrage en plaques de plâtre avec ossature bois ou métallique, l'ossature secondaire (fourrures et suspentes) doit être capable d'absorber, sans déformation supérieure à 5 mm, les charges permanentes (poids propre du plafond, matériau d'isolation, objets suspendus), ainsi que les effets de pression et dépression au vent.

En neuf ou lors d'une réfection complète du plancher de combles, dans le cas où l'isolant est soufflé sur un ouvrage en plaques de plâtre avec ossature bois ou métallique, les dispositions du DTU 25.41 (§6.2.2 Constitution) s'appliquent pour une masse d'isolant répartie inférieure à 6, à 10 et à 15 kg/m^2 .

Le DTU 25.41 précise par ailleurs que pour d'autres cas de chargement, des justifications par le calcul ou par les essais peuvent être effectuées afin de répondre aux deux critères suivants :

1. Une déformation de la plaque de plâtre inférieure à 5 mm ;
2. Le respect de la charge maximale admissible par suspente.

Déformation de la plaque de plâtre pour un plafond d'entraxe entre fourrures de 0,6 m

ROCKWOOL a réalisé des essais* de comportement mécanique du plafond** sous charge répartie, permettant de valider la mise en œuvre du soufflage de la laine de roche conformément aux exigences du DTU 25.41, jusqu'à une épaisseur de 670 mm ($R = 15 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$).

Calcul de la charge de service maximum de la suspente pour un plafond d'entraxe fourrures 0,6 m

Pour une mise en œuvre du procédé sur plaques de plâtre BA13 avec entraxe des fourrures de 0,60 m et suspentes distantes de 1,20 m, il est nécessaire que la charge de service de la suspente assure la stabilité du plafond conformément aux exigences du DTU 25.41.

A ce titre, pour les épaisseurs de laine de roche soufflée supérieures à 315 mm et inférieures à 670 mm (pour lesquelles la masse surfacique est supérieure à 6 kg/m^2), le procédé requiert une suspente ayant une charge de service au moins égale à celle reportée dans le tableau suivant.

Résistance thermique ($\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$)	Épaisseur installée (mm)	Charges par suspente (daN)
7,00	315	26
7,50	335	26
8,00	360	27
8,50	380	27
9,00	400	27
9,50	425	28
10,00	445	28
10,50	470	29
11,00	490	29
11,50	515	29
12,00	535	30
12,50	560	30
13,00	580	30
13,50	600	31
14,00	625	31
14,50	645	32
15,00	670	32

A titre d'exemple, l'application de 670 mm d'épaisseur de laine de roche soufflée requiert une suspente ayant une charge de service au moins égale à 32 daN.

Plus stable : elle ne bouge pas jusqu'à 126 km/h, testée sans déflecteur !

Dans les combles perdus, la stabilité au vent d'un isolant soufflé est la garantie d'une isolation homogène et durable dans le temps.

L'espace des combles doit rester correctement ventilé : si une ventilation basse de la couverture existe, les préconisations actuelles pour les isolants conventionnels mentionnent la pose de déflecteurs, afin d'éviter des mouvements d'air dans l'isolant et conserver la lame d'air ventilée en sous face de couverture : la hauteur des déflecteurs est équivalente à celle de l'isolant majorée de 10 cm.

* Rapport d'essai du CSTB sur les essais de chargement réparti sur plafond en plaque de plâtre - Rapport d'essai du CSTB N° EEM 12 26039980 daté du 12/12/2012.

** Rapport d'essai du CERIB sur les essais de chargement réparti sur plafond en plaque de plâtre - Rapport d'essai du CERIB 2014 CERIB 3945 daté 10 Décembre 2014.

** Plafond constitué de plaques de plâtre BA13 vissées à des fourrures d'entraxe 0,60 m, elles-mêmes soutenues aux solives par des suspentes distantes entre elles de 1,20 m